Research Summary



Vol. 15, n° 3

FORMATION EN SURVEILLANCE COMMUNAUTAIRE FACTUELLE

Question : La formation peut-elle améliorer l'efficacité de la surveillance communautaire?

Contexte: La majorité des délinquants font l'objet d'une forme de surveillance communautaire ou d'une autre. Au Canada, environ 95 000 délinquants sous probation ou en liberté conditionnelle font l'objet d'une surveillance. La surveillance communautaire est souvent perçue comme une sanction appropriée pour les délinquants à faible risque de récidive. Il s'agit aussi d'un moyen efficace de réinsérer les délinquants à risque élevé de récidive dans la collectivité. Malgré l'utilisation répandue de cette forme de réinsertion, son efficacité demeure relativement peu connue. Une revue de la littérature a révélé que la surveillance des délinquants sous probation ou en liberté conditionnelle avait une incidence minime sur le taux de récidive.

Nous savons toutefois que les programmes de traitement qui appliquent les principes du risque (traitement des délinquants à risque élevé), des besoins (ciblage des besoins axés sur des facteurs criminogènes) et de la réceptivité (utilisation de techniques cognitives et comportementales d'influence du comportement) sont associés aux diminutions les plus marquées de la récidive (*Recherche en bref*, vol. 12, n° 6). Néanmoins, l'examen des pratiques courantes des agents de probation a révélé que les principes du risque, des besoins et de

la réceptivité (RBR) sont peu appliqués (*Recherche en bref*, vol. 13, n° 6). Ces constatations laissent supposer qu'il faut former les agents de probation afin qu'ils suivent ces principes importants pour la réinsertion efficace des délinquants.

Méthode : Un programme de formation de trois jours centré sur les principes RBR a été créé. Les agents ont appris à modeler et à récompenser pertinemment les comportements prosociaux ainsi qu'à établir un rapport positif avec les contrevenants qu'ils supervisent. La formation a montré l'importance de cibler les besoins axés sur des facteurs criminogènes tout en portant une attention particulière aux attitudes procriminelles des délinquants et à la façon dont ces attitudes influent sur le comportement. Les participants à la formation ont appris à tenir compte des attitudes procriminelles et à utiliser des techniques cognitivocomportementales afin de remplacer ces attitudes par des attitudes prosociales.

Des agents de probation de trois provinces ont été affectés aléatoirement à un groupe expérimental (qui a reçu la formation) ou au groupe témoin (qui ne l'a pas reçu). On a de plus demandé à ceux qui ont suivi la formation de se rencontrer sur une base mensuelle pour recevoir un soutien clinique leur permettant de parfaire leurs compétences. Dans le cadre du projet, tous les agents de probation ont effectué des enregistrements



audio de certaines de leurs séances avec leurs clients afin de permettre aux chercheurs d'évaluer le type de comportement adopté pendant la surveillance.

Réponse : L'analyse de près de 300 enregistrements audio a révélé clairement que les agents de probation du groupe expérimental ont appliqué les comportements enseignés pendant la formation. Les agents ayant suivi la formation ont passé plus de temps pendant les séances à discuter des besoins axés sur des facteurs criminogènes de leurs clients et moins de temps à parler de sujets non pertinents que les agents du groupe témoin ou agents « agissant comme à l'habitude ».

Comparativement aux agents du groupe témoin, les agents de probation ayant reçu la formation se sont concentrés davantage sur les attitudes procriminelles des délinquants et ils étaient plus enclins à avoir recours aux techniques cognitivo-comportementales pour remplacer ces attitudes par des attitudes prosociales. Un suivi des clients sur deux ans a signalé un taux de récidive de 25.3 % des délinquants surveillés par un agent ayant suivi la formation et un taux de récidive de 40,5 % des clients surveillés par un agent n'ayant pas suivi la formation. La participation active aux séances de soutien clinique a contribué à diminuer encore davantage le taux de récidive (22 %).

Répercussions sur les politiques :

- 1. La formation sur le respect des principes RBR peut réduire le taux de récidive de 15 %, soit une réduction comparable à celle obtenue au moyen des programmes de réinsertion des délinquants déjà utilisés dans le milieu.
- 2. Les organismes de probation et de libération conditionnelle devraient non seulement songer à former leur personnel aux principes RBR, mais aussi à élaborer des politiques qui encouragent le personnel à appliquer les compétences relatives à ces principes dans le cadre de leur surveillance.
- 3. De nombreuses compétences enseignées dans les programmes de formation se dégradent avec le temps. Pour éviter ce phénomène et améliorer ces compétences, la prestation d'un soutien clinique continu devrait constituer l'une des caractéristiques obligatoires de la formation.

Source: Bonta, J., Bourgon, G., Rugge, T., Scott, T.-L., Yessine, A., Gutierrez, L., et Li, J. *L'initiative de formation stratégique en surveillance communautaire : les principes du risque, des besoins et de la réceptivité dans le monde réel*, Rapport pour spécialistes 2010-01, Ottawa, Sécurité publique Canada, 2010.

Pour obtenir de plus amples renseignements

James Bonta Recherche correctionnelle Sécurité publique Canada 340, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1A 0P8

Tél.: 613-991-2831 Télec.: 613-990-8295 Courriel: Jim.Bonta@ps-sp.gc.ca

Le présent article se trouve également sur le site du Ministère : www.securitepublique.gc.ca

Mai 2010 2